



CROISSY-SUR-SEINE

VILLE DE CROISSY-SUR-SEINE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2007

N° 19 - Mise à disposition de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine du Chemin de Ronde

L'an deux mille sept, le 28 juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Roger DAVIN, Maire de Croissy-sur-Seine.

Etaient présents :

M. DAVIN, Maire, Mme NOEL, M. GHIPPONI, M. CORDONNIER, Mme DEFOUR, M. MACHIZAUD, M. ARNOLD, M. MARTIN, M. BERNAERT, Adjoint, Mme PETITJEAN, M. LANGLOIS, M. MAYAN, Mme BERTIN, Mme HERBIN (arrivée à 20h38), Mme DESREUMAUX (à partir de la délibération N° 7), M. BERTEL, Mme BRUNET JOLY (arrivée à 20h37), M. STEINER, Mme DEL DIN, M. LIBAUDE, M. BOISDE, M. RICARD (arrivé à 20h35) **Conseillers Municipaux.**

Avaient donné pouvoir : Mme CAUSSE (pouvoir à M. DAVIN), M. GENRE (pouvoir à Mme NOEL), M. DELPY (pouvoir à Mme DEL DIN), Mme LE SIGNE (pouvoir à M. RICARD), Mme MOTRON (pouvoir à M. BOISDE)

Etaient absents : Mme VINTRAUD, Mme ARTUS YVERT

Secrétaire de séance : Mme DEFOUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine,

Considérant que le Chemin de Ronde, axe structurant pour le développement économique du département, est de la compétence de la Communauté de Communes conformément à ses statuts et au titre des actions d'aménagement, gestion et entretien des zones d'activité économique.

Considérant que pour pouvoir engager les travaux la Commune doit mettre formellement à disposition de la CCBS le Chemin de Ronde

Le Conseil Municipal,

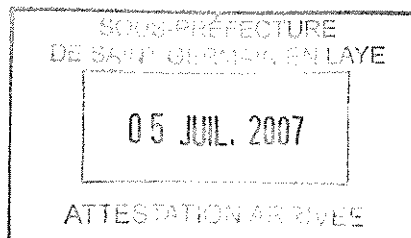
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Charles Ghipponi, Maire adjoint chargé de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 2 absentions (M. BOISDE, Mme MOTRON)

Décide de mettre à disposition de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine le Chemin de Ronde

Ont signé tous les membres présents.



Certifié exécutoire par le Maire à compter du 25 JUL 2007, date de publication et après réception en Sous-Préfecture.

